

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Energie-solaire-a-l-aide-petition-gouvernement-agir-environnement,3199.html>

La nouvelle campagne d'Agir pour l'environnement

Energie solaire : à l'aide !

- Développement Durable en débat -

MORATOIRE SUR LES AIDES
AU PHOTOVOLTAÏQUE :
CARTON JAUNE



Date de mise en ligne : mercredi 19 janvier 2011

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Agir pour l'environnement lance une nouvelle campagne soutenue par le Comité de Liaison des Énergies Renouvelables, le Réseau Action Climat France, le Réseau Sortir du Nucléaire, Hélio International et WECF France. Ces associations demandent au gouvernement français d'abroger immédiatement le décret n°2010-1510 suspendant l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque, de définir un cadre sain pour le développement de la filière et de garantir sa transparence. Vous pouvez soutenir cette campagne en adressant des cartes-pétitions au Premier ministre, au ministre de l'Écologie et au ministre de l'Industrie et de l'Énergie. Explications d'Agir pour l'environnement.

Un gouvernement... contre vents et marées !

En décidant le 9 décembre dernier de suspendre brutalement pour 3 mois les aides au développement du solaire photovoltaïque, l'état français a pris le risque d'asphyxier une filière en plein développement. Non content de suspendre les aides programmées, le gouvernement a également décidé que les projets encore non aboutis, quels que soient leurs degrés d'avancement, devraient recommencer l'intégralité des procédures administratives ! Après s'être félicité bruyamment du succès rencontré par le solaire photovoltaïque, le gouvernement a soudainement décidé de faire machine arrière... et ce à la surprise générale !

Alors que les décideurs politiques de notre pays peinent à s'affranchir du nucléaire, l'adoption d'un moratoire sur les tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque est un nouveau coup porté aux énergies renouvelables. Coup qui pourrait être fatal tant est grande la défiance des acteurs du secteur à l'égard de l'ambivalence et l'inconstance du gouvernement sur ce dossier.

En effet, en matière d'énergies renouvelables, le gouvernement ne brille pas par sa détermination... Contre vents et marées, il a durci les conditions d'implantation des éoliennes soumises notamment à une procédure dite ICPE destinée à encadrer les installations les plus polluantes. Durant l'adoption de la loi dite Grenelle 2, les parlementaires ont, de concert, multiplié les fausses notes en adoptant des amendements éolicides avec l'ambition à peine cachée de tuer dans l'oeuf une filière dans le vent... Le gouvernement tergiverse également dans le lancement de grandes filières éoliennes en mer ou de biogaz, délaisse le solaire thermique et baisse le crédit d'impôt à l'installation d'énergies renouvelables. Et enfin, tout récemment, il a imposé ce moratoire sur les aides au développement du solaire photovoltaïque !

Mises bout à bout, l'ensemble de ces décisions fait sens... et nous éclaire sur la stratégie de responsables politiques qui fixent de grands objectifs en matière d'énergies renouvelables tout en prenant des mesures pour le moins contradictoires. Parallèlement et comme de mauvaise coutume, le gouvernement a aussitôt annoncé la tenue d'une grande « concertation » censée débattre de la décision prise auparavant ; concertation animée par l'auteur d'un rapport alarmiste sur le photovoltaïque et sans ambition pour la filière !

Photovoltaïque : rien de nouveau sous le soleil ?

L'électricité photovoltaïque est produite en transformant la lumière (et non la chaleur) et peut donc être installée partout en France de façon décentralisée. Contrairement à une idée trop répandue, le bilan énergétique (période à l'issue de laquelle le panneau produit plus d'énergie qu'il n'en a consommée pour sa fabrication) est positif au bout d'une période de deux à trois ans, selon l'Agence internationale de l'énergie, pour une durée de fonctionnement qui dépasse largement 20 ans. Chaque mètre carré de panneau photovoltaïque produit de 110 à 130 kWh/an. Le kWh produit par une cellule photovoltaïque présente un bilan carbone de 32 grammes équivalent CO₂, soit trente fois moins qu'un kWh produit à partir du charbon. Faute d'investissements et à cause des multiples retards accumulés ces vingt dernières années, la France a encore du mal à répondre à une demande croissante. Mais 80% des aides versées en soutien à la filière photovoltaïque sont réinjectés dans l'économie française. Le secteur aurait ainsi créé en quelques années environ 20.000 emplois et envisage d'en créer autant au cours de la prochaine décennie. Mais après avoir promis monts et merveilles et incité les artisans et installateurs à investir et se former, ce moratoire pourrait sonner le glas d'une filière toute entière ! À court terme à cause de cet arrêt brutal des aides mais aussi à moyen et long terme en créant une défiance de toute une profession à l'encontre du solaire, désormais synonyme de miroir aux alouettes ! Cette perte de confiance de toute une profession est sans doute le plus grave car elle démontre par l'absurde que l'État est prêt à sacrifier tout un secteur économique au nom d'une orthodoxie budgétaire qui épargne encore et toujours l'industrie nucléaire !!!

Le photovoltaïque à l'amende ?

D'ici à 2020, notre pays doit produire 23% de son énergie à partir de sources d'énergie d'origine renouvelable. Pour ce qui est de l'électricité en particulier, la France prévoit d'atteindre 27% d'énergies renouvelables. Ceci passe par l'installation de 25.000 MW d'éolien dont 6.000 MW en mer et 19.000 MW à terre (soit l'équivalent d'une quinzaine de centrales nucléaires EPR...). La France s'est également engagée à installer 5.400 MW de solaire photovoltaïque. Au rythme actuel et bien que nos objectifs ne soient pas extrêmement ambitieux au regard des exemples allemands, espagnols ou danois, la France ne les atteindra pas ! En 2010, la France n'a installé que 1.100 MW d'éolien pour atteindre péniblement les 5.600 MW. Concernant le photovoltaïque, notre pays a atteint les 800 MW.

Mais l'échec qui semble déjà se dessiner n'est jamais assez prononcé pour certains lobbyistes très présents au sein du ministère de l'industrie. À trois reprises en moins d'un an, sous couvert de mettre un terme à la « bulle spéculative », le gouvernement a revu unilatéralement les tarifs d'achat de l'électricité. Or, la réalité de cette « bulle » est largement sujette à caution et semble avoir été créée de toute pièce pour les besoins de la cause !

Pire, le gouvernement a justifié ces mesures en indiquant que le développement des énergies renouvelables pesait sur la facture électrique payée par le consommateur. Un peu facilement, EDF a ainsi pu justifier les hausses de ses factures en raison du développement des énergies renouvelables. Ceci relève du plus parfait mensonge ! Le coût du développement du solaire photovoltaïque n'excédait pas 3 euros par an et par foyer en 2010, soit 0,75% du montant d'une facture ! Par contre, dans les années à venir, EDF va devoir mobiliser 35 milliards d'euros pour assurer la maintenance des centrales nucléaires vieillissantes. Somme à laquelle il faut ajouter le développement irraisonné de deux EPR à Flamanville et Penly (10 milliards !), la « gestion » des déchets radioactifs ainsi que le démantèlement en fin de vie des centrales dont le coût a été délibérément minoré !

À la lecture de ces montants abyssaux, les 126 millions d'euros mobilisés en soutien au solaire photovoltaïque semblent bien dérisoires ! C'est pourtant cette somme que l'État souhaite économiser avec l'ambition cachée de contenir l'émergence d'une filière qui pourrait bien faire de l'ombre aux projets de centrales nucléaires et gaz qui se multiplient.

Le solaire à la niche ?

Le système de soutien au solaire photovoltaïque doit reposer sur un cadre stable, durable, lisible et transparent. Pour ce faire, l'État doit définir un objectif de développement à long terme qui ne doit pas être perçu comme un seuil à ne pas dépasser, mais un objectif à éventuellement réévaluer, quitte à réduire progressivement les aides accordées une fois le seuil atteint. À titre d'exemple, la France s'est fixée un objectif de 5.400 MW à échéance 2020 alors même que l'Allemagne a déjà installé 9.800 MW et vise un objectif de... 52.000 MW en 2020 ! Pour assurer le succès des énergies renouvelables, la France doit enfin prendre conscience qu'une politique énergétique durable exige de la cohérence et de la stabilité.

Cette politique doit reposer sur trois piliers : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Le développement des sources de production d'électricité décentralisées conduira bientôt les consommateurs à devenir des citoyens, à condition d'adapter nos réseaux de distribution. La réduction de la dette publique ne doit pas être l'occasion d'engager un combat d'arrière-garde purement idéologique à l'encontre des énergies renouvelables.

Le gouvernement français doit donc abroger immédiatement le décret n°2010-1510 suspendant l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque, définir un cadre sain pour le développement de la filière et garantir sa transparence.

Comment agir ?

- ▶ En envoyant les cartes-pétitions au Premier ministre, à la ministre de l'Écologie et au ministre de l'Industrie et de l'Énergie avant le 1er avril 2011. Vous pouvez les télécharger au format PDF [en cliquant ici](#).
- ▶ En diffusant le quatre pages de la campagne à vos ami(e)s. Vous pouvez soit le télécharger au format PDF [en cliquant ici](#) ou le commander directement en ligne au format papier [en cliquant ici](#).
- ▶ En faisant appel à Enercoop, fournisseur d'énergies vertes [en cliquant ici](#).
- ▶ En maîtrisant son énergie, notamment en éteignant les appareils en veille, en éteignant les lampes inutiles, en choisissant les appareils électroménagers de classe A et A+, en supprimant (quand ceci est possible) le chauffage électrique, en optant pour l'étend-à-linge plutôt que le sèche-linge...
- ▶ En reportant certains usages électriques non essentiels durant les pics de consommation entre 18h30 et 21h30...